



[www.adhf-f.org](http://www.adhf-f.org)

# FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'HABITAT FLUVIAL

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
Monsieur Papinutti Directeur général  
175 rue Ludovic Bouteleux BP 820  
62408 Bethune Cedex

*vendredi 10 février 2017*

## Lettre ouverte à Monsieur Papinutti,

Nous avons le regret de nous adresser à vous, aujourd'hui, pour vous dire notre déception, et même notre colère, suite aux échanges que nous avons eus avec vous même et M.Monteil lors de notre réunion du 14 janvier 2017.

Nous ne nous étions pas rencontrés depuis les journées de l'habitat fluvial de septembre 2014, et à cette occasion, lors de notre « conférence », nous nous félicitons, que nos relations avec VNF se soient apaisées depuis 2010, et que des avancées significatives aient pu se faire sur de nombreux points : liste d'attente, système d'amarrages, créations de places etc....

Vous nous aviez dit, alors, que des solutions restaient à trouver sur la vignette et la tarification, et vous nous aviez annoncé, également, la mise en place prochaine d'une commission consultative nationale qui devait, entre autres, aborder les questions tarifaires.

M.Monteil nous avait informé de la création du « bureau des bateaux stationnaires » pour le bassin de la Seine, dirigé par M.Denet, et nous nous sommes dits plutôt satisfaits d'avoir à faire à un seul interlocuteur, ce qui pourrait résoudre plus facilement le problème des différences de traitement d'une subdivision à l'autre.

Depuis cette date :

- La commission nationale n'a pas eu lieu et nous n'avons pu obtenir ni réunions, ni informations sur le projet de refonte de la tarification de VNF.
- Nous avons travaillé, avec M.Denet et Mme Rauch, sur de nombreux points, pour nous rendre compte aujourd'hui, qu'il n'y a pas eu d'avancées, en particulier sur la révision des règles de gestion de la liste d'attente et de la COT, ainsi que sur le **maintien** des abattements d'équipements en cas de vente sous conditions d'une vérification par un expert, de la réalité et de l'état de ces équipements.

Au contraire, nous constatons que VNF a renoué avec ses vieux principes : diviser pour mieux régner et imposer, sans concertation avec les usagers, ses règles et ses tarifications.

**Adresse Postale:** Christian Duguet 32 av Denfert Rochereau 94210 La Varenne T. 01 42 83 66 54 P. 06 34 69 29 90

**Siège Social:** ADHF-F Port des Champs Elysées 75008 Paris Siret 491 167 888 00016 mail: [adhf-f@adhf-f.org](mailto:adhf-f@adhf-f.org)

Mais revenons sur nos derniers échanges :

- Concernant l'assainissement : Les habitants du fleuve sont par nature soucieux de la qualité de l'eau et de leur environnement. Ils se sont d'ailleurs préoccupés, bien avant la Mairie de Paris de cette problématique. Vous savez fort bien que l'ADHF-F est prête à s'investir de nouveau sur le sujet pour obtenir des solutions satisfaisantes et durables (ou provisoires le temps des JO si cela n'est pas résolu d'ici là). A ce sujet, nous nous étonnons de n'avoir été invités à participer aux réunions d'étapes de l'étude réalisée par le bureau Sepia, que le 17 janvier dernier, alors que les travaux de cette étude ont été lancés au printemps 2016.

- Notre étude sur l'ancrage des bateaux , en prévision des crues, nous avait semblé avoir été actée par vous même, or vous nous annoncez que toute installation de ce dispositif nécessite l'accord préalable de toutes les administrations concernées.

- Pour à la vignette, vous nous dites aimer les bateaux qui naviguent, ce dont nous nous félicitons, mais les établissements flottants font partie intégrante de l'habitat fluvial et restent pour nous un ensemble certes différenciable quant à leur usage, mais indifférenciable quant à leur appartenance au monde des habitants du fleuve que nous défendons et qui constitue le cœur des adhérents de notre fédération ADHF-F, qui ne souhaite exclure personne en fonction de l'utilisation qu'ils désirent ou qu'il peuvent faire de leur bateau.

Mais cet amour des bateaux qui naviguent, le portez vous aussi aux propriétaires de ces mêmes bateaux, nous en doutons car aujourd'hui, vous nous annoncez la suppression pure et simple de l'abattement N pour navigabilité alors qu'il y avait eu, au cours de la réunion du 3 avril 2014, consensus entre notre fédération et votre Etablissement (représenté par M.Denet et M. Nicolas Hannebick), pour ne pas toucher à cet abattement

La raison bien comprise de tous était simple. L'abattement navigabilité ne correspond pas uniquement à une volonté de naviguer, mais à une volonté de mettre son bateau en état de naviguer, ce qui est différent, et en premier lieu pour des raisons de sécurité.

En effet, beaucoup d'entre nous, si ce n'est presque tous savent qu'habiter sur l'eau est soumis à des aléas permanents, et que pouvoir mettre en route son moteur ou déplacer son bateau est nécessaire dans de multiples cas, même si, pour ce faire, il y a besoin de faire appel à un voisin ou à un marinier.

Le maintien de cet abattement permet donc de renforcer la sécurité des bateaux, tout en stimulant la navigation des bateaux stationnaires.

D'autant que maintenir un bateau en état de naviguer est de plus en plus coûteux. Les nouvelles contraintes du certificat communautaire, les expertises nombreuses, les dernières obligations du Règlement Général de Police sur l'usage de l' AIS ou de la VHF, tout ceci représente une pression budgétaire considérable pour des particuliers qui ne font que vivre sur leurs bateaux.

Quant à la vignette, il existait un tarif plafonné pour les gros bateaux et vous l'avez supprimé lors du passage du calcul à la surface au calcul à la longueur. La conséquence en a été pour nous une augmentation de 2 à 2.5 du montant de la vignette, augmentation qui n'a touchée quasiment que l'habitat fluvial, car hors bateaux logements, il existe très peu de bateaux, de + de 14m. C'est en fait une injustice que nous avons signalée depuis longtemps et qui n'a jamais été réparée.

Lors de notre réunion, nous vous avons rappelé, que si beaucoup de propriétaires de bateaux ne prenaient pas leur vignette, ce n'était pas un acte d'incivisme, mais plutôt une forme de désobéissance civile répondant à l'absence totale de réponse de VNF, depuis 2013.

Les dernières réunions avec M.Denet nous avaient laissé entendre qu'une réduction de la redevance R1 pourrait compenser, en partie, le prix d'une vignette à l'année. Nous attendions une explication sur ce sujet, mais l'annonce que la contrepartie de cette réduction serait une suppression de l'abattement navigabilité nous a stupéfait, comme vous avez pu vous en rendre compte dans le public qui écoutait votre intervention.

Si on y ajoute, comme indiqué plus haut la suppression, depuis plusieurs années et de façon insidieuse de l'abattement E pour équipements en cas de vente du bateau, on se trouve devant un ensemble de décisions qui convergent toutes vers une augmentation considérable de nos frais, que ce soit pour naviguer ou pour stationner.

En conséquence, nous vous demandons de confirmer que vous allez surseoir aux décisions qui devaient être appliquées dès le mois de février 2017 et de mettre en place les conditions d'une véritable concertation sur l'ensemble des tarifications.

Si rien n'est proposé de votre part, nous risquons fort, dans les mois qui viennent, de nous engager, malheureusement, dans une période de forte tension.

Nous ne nous laisserons pas engloutir avec nos bateaux sans réagir, sous l'empilement des charges administratives, qui même si elles ne sont pas toutes relatives à votre établissement, deviennent en s'ajoutant les unes aux autres de plus en plus insupportables (Redevances, vignettes, AIS, expertises à flot et à sec, assainissement, taxe foncière et d'habitation, etc...).

Nous avons l'espoir que vous nous entendrez, car nous avons la conviction qu'il n'y a qu'ensemble que nous améliorerons nos conditions d'usage de la voie d'eau.

Le bureau de l'ADHF-F